

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET 3.5). M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du du (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (a partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Domnique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5). Mme Catherine THIERAUT (à partir du 3.10). Mme Anne VIGNOT Mme Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants.: AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1),T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, JC. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires: JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004974

Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le pôle des Microtechniques pour l'année 2019

Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective Le ProPulseur portée par le pôle des Microtechniques pour l'année 2019

Rapporteur: Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et au PPIF 2019-2023	Montant prévu au budget 2019 : 110 501€
« Actions recherche et innovation »	Montant de l'opération : 35 000 €

Résumé:

La CAGB, devenue Grand Besançon Métropole le 1^{er} juillet 2019, soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besancon, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Dans la suite de la labellisation French Tech des startups de notre écosystème sur la thématique santé, le pôle des Microtechniques a élaboré avec les partenaires publics et privés, un programme d'accompagnement des startups afin d'accélérer leur croissance à l'international, la captation de nouveaux marchés et la recherche de fonds.

Le rapport présente la demande de soutien à ce programme de 3 années (2019-21) porté par le pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 35 000€ pour l'année 2019.

I. Le ProPulseur

Le programme ProPulseur est un accélérateur d'innovation et de compétitivité sur la Bourgogne Franche-Comté. Son objectif est d'accélérer la mise sur le marché des produits et services des entreprises innovantes. Cet accélérateur permet aux entreprises bénéficiaires de disposer d'un accompagnement sur mesure à la sortie de l'incubateur. La thématique santé est le marché prioritaire en lien avec la reconnaissance nationale de la French Tech. Néanmoins toute entreprise innovante sur d'autres marchés peut bénéficier de cet accompagnement.

Le programme repose sur des services et des évènements au service d'un parcours d'innovation structuré qui porte sur un parcours de formation pour accélérer la mise sur le marché des produits et des services en se basant sur une montée en compétences du dirigeant. Ce parcours s'appuie sur les compétences et expertises des acteurs publics et privés régionaux sous la forme de conseils, formations, prestations. Des évènements sont également organisés pour apprendre à se confronter aux marchés ciblés.

Un examen d'entrée est réalisé pour sélectionner les entreprises innovantes et intégrer celles qui sont prêtes à suivre ce parcours.

L'entrée dans ProPulseur permet de bénéficier d'une aide comprise entre 60 et 70% des dépenses spécifiques sur les axes identifiés lors de l'examen d'entrée. L'accès dans le dispositif est gratuit. Le modèle économique est basé sur l'apport des partenaires financiers publics et privés, le paiement de 30 à 40% des prestations par les startups et d'éventuelles redevances liées à l'accompagnement aux levées de fonds ou réussite de contrats.

II. Programme de ProPulseur pour l'année 2019

Le programme de ProPulseur se compose d'un accompagnement d'experts sur des sujets divers à l'égard de chaque dirigeant : volet financier, développement international, développement industriel, développement RH, règlementaire...

Un programme de formations et d'événements est également proposé de manière collective à tous les dirigeants ayant intégré le programme.

Le programme détaillé figure en annexe 1 de la convention.

III. Le plan de financement 2019

La mise en œuvre du programme ProPulseur pour l'année 2019 est de 280 000€. Pour les 3 années du programme le budget global est de 840 000€.

Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 35 000 € pour Grand Besançon Métropole pour l'année 2019.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme ProPulseur à hauteur de 35 000 € pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 89 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 3